

# Inscriptions aux services périscolaires

## Année scolaire 2017-2018



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation des services périscolaires qui regroupent **la restauration, la garderie, l'étude et les TAP**, vous êtes invités à venir retirer **dès le 19 juin** un dossier d'inscription en mairie. Ce dossier comporte :

- la fiche de renseignements sur la famille
- la note explicative sur les différents services périscolaires proposés par la commune
- la ou les fiches d'inscription à la cantine (1 par enfant)
- la ou les fiches d'inscription à l'étude (1 par enfant)
- la ou les fiches d'inscription aux TAP (1 par enfant)
- la ou les fiches sanitaires de liaison (1 par enfant sauf pour les enfants inscrits dans les ALSH de cet été)



Le dossier complet devra être retourné à la mairie **avant le 15 juillet 2017**, délai de rigueur. A défaut de pouvoir disposer des inscriptions dans les différents services, votre (vos) enfant(s) ne pourra(ont) pas être admis dans les structures à la rentrée 2017/2018.

Pour vous aider dans vos démarches et vous renseigner, les services administratifs sont à votre entière disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie, **du lundi au samedi matin de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**. Vous pouvez également les contacter au 03-28-49-94-78.

Cordiales salutations



Annick BROION, Adjointe aux écoles